

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 408-CA-6188

concernant l'adoption du budget du fonds de fonctionnement de l'Université du Québec en Outaouais pour l'exercice financier 2018-2019

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent huitième réunion tenue le lundi 23 avril 2018 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean R. Messier, au local E-2300.

ATTENDU l'article 2 e) du *Règlement général 4* de l'Université du Québec : « Pouvoir des instances statutaires »;

ATTENDU l'article 56.5 a) du *Règlement général* de l'Université du Québec en Outaouais;

ATTENDU le processus de préparation mis en place pour l'élaboration du budget de fonctionnement 2018-2019 de l'Université;

ATTENDU les orientations budgétaires 2018-2019;

ATTENDU l'avis favorable transmis au recteur par le comité exécutif lors de la séance du 16 avril 2018, tel qu'il appert de la résolution 413-CX-1854, concernant le budget 2018-2019;

ATTENDU la présentation et les explications du vice-recteur à l'administration et aux ressources;

ATTENDU la recommandation du recteur, président du comité du budget et celle du vice-recteur à l'administration et aux ressources;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Lisette Blouin-Monfils, appuyée par monsieur Michel Merleau,

IL EST RÉSOLU :

D'ADOPTER le budget du fonds de fonctionnement pour l'exercice financier 2018-2019 prévoyant des produits de 86 552,3 M\$ et des charges de 88 082,2 M\$.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

Original signé par :

André J. Roy
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 408-CA-6189

concernant l'adoption du plan des effectifs pour l'année 2018-2019

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent huitième réunion tenue le lundi 23 avril 2018 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean R. Messier, au local E-2300.

ATTENDU la détermination du nombre de postes de professeur pour l'année 2018-2019;

ATTENDU la résolution 404-CA-6166 concernant la répartition des postes de professeur par département, par site de travail et par secteur disciplinaire pour l'année 2018-2019;

ATTENDU le plan des effectifs au 30 avril 2018;

ATTENDU la « situation budgétaire 2017-2018 et les orientations budgétaires 2018-2019 de l'Université du Québec en Outaouais » présentées au conseil d'administration du 4 décembre 2017;

ATTENDU le document « Présentation du budget de fonctionnement » déjà déposé au conseil d'administration;

ATTENDU l'adoption du budget de fonctionnement pour l'année 2018-2019;

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'administration et aux ressources;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Lisette Blouin-Monfils, appuyée par madame Lyse Ricard,

IL EST RÉSOLU :

D'ADOPTER le plan des effectifs pour l'année 2018-2019, tel que déposé à l'annexe 3, comprenant les modifications suivantes :

Postes de professeur :

de confirmer à deux cent soixante et un (261), le nombre total de postes de professeur.

Postes « autres catégories de personnel » :

Au 1^{er} mai 2018 :

- 1. de créer** 0,6 poste professionnel de coordonnatrice ou de coordonnateur de stage au Département de psychoéducation et de psychologie à Gatineau;
- 2. de créer** un (1) poste professionnel de responsable de laboratoire au Département des sciences infirmières à Saint-Jérôme;
- 3. de créer** 0,8 poste bureau du personnel de soutien d'agente ou d'agent de soutien administratif à l'aide financière aux Services aux étudiants à Saint-Jérôme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

André J. Roy
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 408-CA-6190

Concernant l'adoption du budget du fonds d'investissement de l'Université du Québec en Outaouais pour l'exercice financier 2018-2019

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent huitième réunion tenue le lundi 23 avril 2018 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean R. Messier, au local E-2300.

ATTENDU le processus de préparation budgétaire;

ATTENDU l'avis favorable du comité exécutif du 16 avril 2018;

ATTENDU la présentation et les explications du recteur et du vice-recteur à l'administration et aux ressources;

ATTENDU la recommandation du recteur et celle du vice-recteur à l'administration et aux ressources;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Michel Merleau, appuyée par madame Louise Renaud Labrie,

IL EST RÉSOLU :

D'ADOPTER le budget du fonds d'investissement pour l'exercice financier 2018-2019 ci-dessous :

• Enveloppe de réaménagement	426 000 \$
• Enveloppe de rénovation	1 915 000 \$
• Résorption du déficit d'entretien accumulé	<u>593 000 \$</u>
	2 934 000 \$
• Renouvellement du parc mobilier	149 000 \$
• Développement des systèmes d'information	<u>294 000 \$</u>
	<u>3 377 000 \$</u>

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

André J. Roy
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 408-CA-6191

Concernant l'adoption de la liste des projets financés par le fonds d'investissement de l'Université du Québec en Outaouais pour l'exercice financier 2018-2019

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent huitième réunion tenue le lundi 23 avril 2018 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean R. Messier, au local E-2300.

ATTENDU le processus de préparation budgétaire;

ATTENDU l'avis favorable du comité exécutif du 16 avril 2018;

ATTENDU la présentation et les explications du recteur et du vice-recteur à l'administration et aux ressources;

ATTENDU la recommandation du recteur et celle du vice-recteur à l'administration et aux ressources;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Louise Briand, appuyée par madame Lisette Blouin-Monfils,

IL EST RÉSOLU :

D'ADOPTER la liste des projets planifiés en immobilisations financés par le fonds d'investissement de l'Université du Québec en Outaouais pour l'exercice financier 2018-2019, et ce, tel que réparti dans les enveloppes suivantes :

• Enveloppe de réaménagement	531 855 \$
• Enveloppe de rénovation	2 037 995 \$
• Résorption du déficit d'entretien accumulé	<u>1 158 289 \$</u>
	3 728 139 \$
• Renouvellement du parc mobilier	643 010 \$
• Développement des systèmes d'information	<u>326 308 \$</u>
	<u>4 697 457 \$</u>

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

André J. Roy
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 408-CA-6192

Concernant l'approbation de la demande d'autorisation des emprunts temporaires de l'Université du Québec en Outaouais pour la période du 1^{er} juin 2018 au 31 mai 2019

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent huitième réunion tenue le lundi 23 avril 2018 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean R. Messier, au local E-2300.

ATTENDU l'article 77.1 de la *Loi sur l'administration financière*;

ATTENDU la *Loi sur l'Université du Québec*, articles 4 d) et f) et 31;

ATTENDU le budget de caisse préparé par le Service des finances;

ATTENDU la recommandation du vice-recteur à l'administration et aux ressources;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Michel Merleau, appuyée par madame Samantha Villeneuve,

IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER la demande faite au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur d'autoriser des emprunts temporaires de 22 000 000 \$ pour l'Université du Québec en Outaouais pour la période du 1^{er} juin 2018 au 31 mai 2019;

D'AUTORISER le vice-recteur à l'administration et aux ressources et la directrice du Service des finances à négocier, pour et au nom de l'Université, les meilleures conditions d'emprunt (sous la forme de lettre de change, de billet, d'effet négociable, d'émission d'obligations, d'acceptation bancaire ou autres titres ou valeurs) auprès des institutions financières retenues par l'Université;

D'AUTORISER le vice-recteur à l'administration et aux ressources et la directrice du Service des finances à convertir une partie des emprunts temporaires en prêt à long terme au besoin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

André J. Roy
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 408-CA-6193

Concernant l'octroi d'un contrat de services sur demande pour l'entretien, la réparation et la construction des systèmes mécaniques des immeubles de l'Université du Québec en Outaouais

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent huitième réunion tenue le lundi 23 avril 2018 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean R. Messier, au local E-2300.

ATTENDU les articles 4 et 31 de la *Loi sur l'Université du Québec* et l'article 2 du *Règlement général 4* : « Pouvoirs des instances statutaires »;

ATTENDU l'article 56 du *Règlement général* de l'Université du Québec en Outaouais;

ATTENDU le choix de l'Université du Québec en Outaouais de faire exécuter en sous-traitance les travaux à exécution sur demande d'entretien, de réparation et de construction des systèmes mécaniques des immeubles de l'Université du Québec en Outaouais;

ATTENDU l'appel d'offres public paru sur le babillard électronique SÉAO du 8 mars 2018 au 5 avril 2018;

ATTENDU le rapport du comité d'évaluation concernant l'analyse des soumissions et la recommandation de retenir la proposition de l'entreprise Cumberland Mechanical Services Ltd.;

ATTENDU la recommandation du vice-recteur à l'administration et aux ressources;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Michel Merleau, appuyée par madame Lisette Blouin-Monfils,

IL EST RÉSOLU :

D'OCTROYER le contrat de services sur demande pour l'entretien, la réparation et la construction des systèmes mécaniques des immeubles de l'Université du Québec en Outaouais à l'entreprise Cumberland Mechanical Services Ltd., au montant maximal de six cent cinquante mille dollars (650 0000 \$ avant taxes) pour la durée du contrat et des renouvellements possibles. La période du contrat est d'une (1) année, soit du 1^{er} mai 2018 au 30 avril 2019 avec la possibilité de le reconduire pour deux (2) périodes additionnelles d'une année, suivant les dispositions du contrat à cet effet;

DE MANDATER le vice-recteur à l'administration et aux ressources et le secrétaire général pour signer ledit contrat et y apporter toute modification jugée utile aux meilleurs intérêts de l'Université du Québec en Outaouais.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

André J. Roy
Secrétaire général

RÉSOLUTION SOUS EMBARGO JUSQU'AU 1^{ER} JUIN 2018

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 408-CA-6194

Concernant l'entérinement du choix du récipiendaire – prix « Employé d'honneur » de l'UQO pour l'année 2018

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent huitième réunion tenue le lundi 23 avril 2018 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean R. Messier, au local E-2300.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

André J. Roy
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 408-CA-6195

Concernant l'octroi du titre de « MEMBRE HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais à monsieur Marc Legault

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent huitième réunion tenue le lundi 23 avril 2018 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean R. Messier, au local E-2300.

ATTENDU les résolutions 83-CA-1344, 173-CA-2617 et 226-CA-3241 du Conseil d'administration adoptant et modifiant les privilèges rattachés au titre de « PROFESSEUR HONORAIRE » et de « MEMBRE HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais;

ATTENDU que monsieur Marc Legault est à la retraite depuis le 1^{er} novembre 2017;

ATTENDU la contribution de monsieur Marc Legault à la communauté universitaire, à titre de directeur du Service des terrains et bâtiments, depuis le 27 septembre 2010;

ATTENDU la recommandation du recteur;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Louise Briand, appuyée par madame Lisette Blouin-Monfils,

IL EST RÉSOLU :

DE DÉCERNER le titre de « MEMBRE HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais à monsieur Marc Legault.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

André J. Roy
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 408-CA-6196

Concernant l'octroi du titre de « MEMBRE HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais à madame Louise Boudreault

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent huitième réunion tenue le lundi 23 avril 2018 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean R. Messier, au local E-2300.

ATTENDU les résolutions 83-CA-1344, 173-CA-2617 et 226-CA-3241 du Conseil d'administration adoptant et modifiant les privilèges rattachés au titre de « PROFESSEUR HONORAIRE » et de « MEMBRE HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais;

ATTENDU que madame Louise Boudreault est à la retraite depuis le 1^{er} janvier 2018;

ATTENDU la contribution de madame Louise Boudreault à la communauté universitaire, à titre de commis de bibliothèque, depuis le 19 décembre 1983;

ATTENDU la recommandation du recteur;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Louise Briand, appuyée par madame Lisette Blouin-Monfils,

IL EST RÉSOLU :

DE DÉCERNER le titre de « MEMBRE HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais à madame Louise Boudreault.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

André J. Roy
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 408-CA-6197

Concernant l'octroi du titre de « MEMBRE HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais à madame Rachel Côté

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent huitième réunion tenue le lundi 23 avril 2018 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean R. Messier, au local E-2300.

ATTENDU les résolutions 83-CA-1344, 173-CA-2617 et 226-CA-3241 du Conseil d'administration adoptant et modifiant les privilèges rattachés au titre de « PROFESSEUR HONORAIRE » et de « MEMBRE HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais;

ATTENDU que madame Rachel Côté est à la retraite depuis le 1^{er} janvier 2018;

ATTENDU la contribution de madame Rachel Côté à la communauté universitaire, à titre de secrétaire de direction, depuis le 15 août 2007;

ATTENDU la recommandation du recteur;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Louise Briand, appuyée par madame Lisette Blouin-Monfils,

IL EST RÉSOLU :

DE DÉCERNER le titre de « MEMBRE HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais à madame Rachel Côté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

André J. Roy
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 408-CA-6198

Concernant l'octroi du titre de « MEMBRE HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais à madame Jeanne Demers

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent huitième réunion tenue le lundi 23 avril 2018 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean R. Messier, au local E-2300.

ATTENDU les résolutions 83-CA-1344, 173-CA-2617 et 226-CA-3241 du Conseil d'administration adoptant et modifiant les privilèges rattachés au titre de « PROFESSEUR HONORAIRE » et de « MEMBRE HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais;

ATTENDU que madame Jeanne Demers est à la retraite depuis le 1^{er} janvier 2018;

ATTENDU la contribution de madame Jeanne Demers à la communauté universitaire, à titre d'agente de soutien administratif à la gestion des études, depuis le 3 décembre 2007;

ATTENDU la recommandation du recteur;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Louise Briand, appuyée par madame Lisette Blouin-Monfils,

IL EST RÉSOLU :

DE DÉCERNER le titre de « MEMBRE HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais à madame Jeanne Demers.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

André J. Roy
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 408-CA-6199

Concernant l'octroi du titre de « MEMBRE HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais à madame Lise Lemieux

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent huitième réunion tenue le lundi 23 avril 2018 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean R. Messier, au local E-2300.

ATTENDU les résolutions 83-CA-1344, 173-CA-2617 et 226-CA-3241 du Conseil d'administration adoptant et modifiant les privilèges rattachés au titre de « PROFESSEUR HONORAIRE » et de « MEMBRE HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais;

ATTENDU que madame Lise Lemieux est à la retraite depuis le 1^{er} janvier 2018;

ATTENDU la contribution de madame Lise Lemieux à la communauté universitaire, à titre de technicienne en documentation, depuis le 15 octobre 2007;

ATTENDU la recommandation du recteur;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Louise Briand, appuyée par madame Lisette Blouin-Monfils,

IL EST RÉSOLU :

DE DÉCERNER le titre de « MEMBRE HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais à madame Lise Lemieux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

André J. Roy
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 408-CA-6200

Concernant l'octroi du titre de « MEMBRE HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais à monsieur Richard Primeau

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent huitième réunion tenue le lundi 23 avril 2018 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean R. Messier, au local E-2300.

ATTENDU les résolutions 83-CA-1344, 173-CA-2617 et 226-CA-3241 du Conseil d'administration adoptant et modifiant les privilèges rattachés au titre de « PROFESSEUR HONORAIRE » et de « MEMBRE HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais;

ATTENDU que monsieur Richard Primeau est à la retraite depuis le 1^{er} février 2018;

ATTENDU la contribution de monsieur Richard Primeau à la communauté universitaire, à titre de technicien en technologies de l'information, depuis le 15 septembre 1986;

ATTENDU la recommandation du recteur;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Louise Briand, appuyée par madame Lisette Blouin-Monfils,

IL EST RÉSOLU :

DE DÉCERNER le titre de « MEMBRE HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais à monsieur Richard Primeau.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

André J. Roy
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 408-CA-6201

Concernant l'octroi du titre de « MEMBRE HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais à madame Hélène Paquin

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent huitième réunion tenue le lundi 23 avril 2018 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean R. Messier, au local E-2300.

ATTENDU les résolutions 83-CA-1344, 173-CA-2617 et 226-CA-3241 du Conseil d'administration adoptant et modifiant les privilèges rattachés au titre de « PROFESSEUR HONORAIRE » et de « MEMBRE HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais;

ATTENDU que madame Hélène Paquin est à la retraite depuis le 1^{er} avril 2018;

ATTENDU la contribution de madame Hélène Paquin à la communauté universitaire, à titre d'agente de soutien administratif à la gestion des études, depuis le 24 juin 1992;

ATTENDU la recommandation du recteur;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Louise Briand, appuyée par madame Lisette Blouin-Monfils,

IL EST RÉSOLU :

DE DÉCERNER le titre de « MEMBRE HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais à madame Hélène Paquin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

André J. Roy
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 408-CA-6202

Concernant l'octroi du titre de « MEMBRE HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais à monsieur Denis Dubé

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent huitième réunion tenue le lundi 23 avril 2018 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean R. Messier, au local E-2300.

ATTENDU les résolutions 83-CA-1344, 173-CA-2617 et 226-CA-3241 du Conseil d'administration adoptant et modifiant les privilèges rattachés au titre de « PROFESSEUR HONORAIRE » et de « MEMBRE HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais;

ATTENDU que monsieur Denis Dubé prendra sa retraite le 1^{er} mai 2018;

ATTENDU la contribution de monsieur Denis Dubé à la communauté universitaire, à titre de cadre conseil affecté à des projets spéciaux, depuis le 4 mars 1985;

ATTENDU également la contribution de monsieur Denis Dubé à la communauté universitaire, à titre de vice-recteur à l'enseignement et à la recherche, et ce, du 1^{er} juin 1998 au 31 mai 2013;

ATTENDU la recommandation du recteur;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Louise Briand, appuyée par madame Lisette Blouin-Monfils,

IL EST RÉSOLU :

DE DÉCERNER le titre de « MEMBRE HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais à monsieur Denis Dubé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

André J. Roy
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 408-CA-6203

Concernant l'octroi du titre de « MEMBRE HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais à monsieur Daniel Marengère

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent huitième réunion tenue le lundi 23 avril 2018 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean R. Messier, au local E-2300.

ATTENDU les résolutions 83-CA-1344, 173-CA-2617 et 226-CA-3241 du Conseil d'administration adoptant et modifiant les privilèges rattachés au titre de « PROFESSEUR HONORAIRE » et de « MEMBRE HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais;

ATTENDU que monsieur Daniel Marengère prendra sa retraite le 1^{er} juin 2018;

ATTENDU la contribution de monsieur Daniel Marengère à la communauté universitaire, à titre de directeur du Service des technologies de l'information, depuis le 29 novembre 1999;

ATTENDU la recommandation du recteur;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Louise Briand, appuyée par madame Lisette Blouin-Monfils,

IL EST RÉSOLU :

DE DÉCERNER le titre de « MEMBRE HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais à monsieur Daniel Marengère.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

André J. Roy
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 408-CA-6204

Concernant l'octroi du titre de « MEMBRE HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais à madame Céline Meilleur

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent huitième réunion tenue le lundi 23 avril 2018 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean R. Messier, au local E-2300.

ATTENDU les résolutions 83-CA-1344, 173-CA-2617 et 226-CA-3241 du Conseil d'administration adoptant et modifiant les privilèges rattachés au titre de « PROFESSEUR HONORAIRE » et de « MEMBRE HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais;

ATTENDU que madame Céline Meilleur prendra sa retraite le 1^{er} juin 2018;

ATTENDU la contribution de madame Céline Meilleur à la communauté universitaire, à titre de secrétaire, depuis le 2 février 2009;

ATTENDU la recommandation du recteur;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Louise Briand, appuyée par madame Lisette Blouin-Monfils,

IL EST RÉSOLU :

DE DÉCERNER le titre de « MEMBRE HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais à madame Céline Meilleur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

André J. Roy
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 408-CA-6205

Concernant l'adoption de la *Politique sur la santé et la sécurité dans les laboratoires*

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent huitième réunion tenue le lundi 23 avril 2018 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean R. Messier, au local E-2300.

ATTENDU l'article 56.1 du *Règlement général* de l'Université qui stipule que le conseil d'administration exerce notamment le pouvoir d'adopter les politiques de l'Université;

ATTENDU les discussions au comité de santé, sécurité et prévention;

ATTENDU que la *Politique de santé, sécurité et prévention* est muette quant aux aspects de la santé et de la sécurité dans les laboratoires;

ATTENDU la formation d'un comité chargé de rédiger une politique relative à la santé et à la sécurité dans les laboratoires;

ATTENDU le projet de *Politique sur la santé et la sécurité dans les laboratoires*;

ATTENDU la consultation auprès des professeurs, des chargés de cours, des techniciens et responsables de laboratoires ainsi que des cadres qui s'est déroulée du 23 février au 23 mars 2018;

ATTENDU les explications et les recommandations du vice-recteur à l'administration et aux ressources;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Michel Merleau, appuyée par madame Lyse Ricard,

IL EST RÉSOLU :

D'ADOPTER la *Politique sur la santé, la sécurité dans les laboratoires*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

André J. Roy
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 408-CA-6206

Concernant la création d'un nouveau secteur disciplinaire et les critères d'embauche de ce secteur

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent huitième réunion tenue le lundi 23 avril 2018 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean R. Messier, au local E-2300.

ATTENDU les besoins du Département des sciences infirmières en matière d'enseignement et de recherche;

ATTENDU les difficultés de recrutement et de rétention observées au cours des dernières années avec les critères d'embauche actuels pour les programmes infirmières praticiennes spécialisées (IPS);

ATTENDU que plusieurs universités québécoises embauchent des professeurs dans certains secteurs de formation pratique dans le domaine des sciences infirmières sans exiger le doctorat;

ATTENDU l'exigence que la formation en sciences infirmières soit à la fois académique et professionnelle;

ATTENDU que la maîtrise en sciences infirmières programme IPS a des besoins particuliers requérant un programme professionnel, notamment en soins pédiatriques, en soins directs en première ligne et en santé mentale;

ATTENDU la résolution 351X-CE-2762 de la commission des études concernant les Critères d'embauche en sciences infirmières : secteur disciplinaire *intervention*;

ATTENDU les explications du recteur qui assure le remplacement de la vice-rectrice à l'enseignement et à la recherche;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Lyse Ricard, appuyée par madame Lisette Blouin-Monfils,

IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER la création d'un nouveau secteur disciplinaire : Secteur intervention – formation pratique

D'APPROUVER les *Critères d'embauche des professeurs* de ce secteur, comme suit :

1. Posséder une maîtrise en sciences infirmières;
2. Détenir le titre d'infirmières praticiennes spécialisées au Québec;
3. Compter au moins cinq (5) ans d'expérience de pratique récente et pertinente.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

Original signé par :

André J. Roy
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 408-CA-6207

Concernant l'émission des attestations d'études – programmes courts de premier et de deuxième cycles

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent huitième réunion tenue le lundi 23 avril 2018 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean R. Messier, au local E-2300.

ATTENDU la *Politique concernant le cadre institutionnel des programmes courts* adoptée par la résolution 173-CA-2614;

ATTENDU la liste comportant le nom des personnes ayant complété les exigences des programmes courts et l'attestation du registraire à cet effet;

ATTENDU la recommandation favorable à l'émission d'attestations d'études formulée par la résolution 350-CE-2749 de la commission des études du 15 mars 2018;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Denis Harrisson, appuyée par madame Samantha Villeneuve,

IL EST RÉSOLU :

D'ÉMETTRE les attestations d'études aux personnes qui ont satisfait aux exigences des programmes courts de premier et de deuxième cycles.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

André J. Roy
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 408-CA-6208

Concernant le projet de création d'une majeure en informatique

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent huitième réunion tenue le lundi 23 avril 2018 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean R. Messier, au local E-2300.

ATTENDU le projet de création d'une majeure en informatique;

ATTENDU le plan de formation et le cheminement trimestriel de la majeure en informatique composés à même celui du baccalauréat en informatique;

ATTENDU l'offre de cours annuelle au baccalauréat en informatique permettant d'intégrer les étudiants inscrits à la majeure en informatique sans le recours d'ajout à l'offre de cours annuelle du Module;

ATTENDU la résolution 2016-CMI-005 du conseil du module de l'informatique approuvant la création d'une majeure en informatique;

ATTENDU l'extrait confirmé du procès-verbal de la 107^e réunion de la sous-commission des études tenue le 1^{er} novembre 2016;

ATTENDU la résolution 107-SCE-248.2 de la sous-commission des études recommandant la création de la majeure en informatique;

ATTENDU la résolution 350-CE-2751 de la commission des études recommandant la création de la majeure en informatique;

ATTENDU les explications du recteur qui assure le remplacement de la vice-rectrice à l'enseignement et à la recherche;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Denis Harrisson, appuyée par monsieur Michel Merleau,

IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER l'ouverture des admissions à une majeure en informatique au campus de Gatineau, selon un régime d'études à temps complet et à temps partiel, aux trimestres d'automne et aux trimestres d'hiver, et ce, à compter de l'automne 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

André J. Roy
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 408-CA-6209

Concernant la suspension des admissions à la concentration en système d'information de gestion du baccalauréat en administration (7127 et 7128)

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent huitième réunion tenue le lundi 23 avril 2018 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean R. Messier, au local E-2300.

ATTENDU la résolution 149-CMSA-18-10-26-09 du conseil de module concernant la suspension des admissions à la concentration en système d'information de gestion au baccalauréat en administration (7127 et 7128);

ATTENDU la résolution 350-CE-2755 de la commission des études recommandant la suspension des admissions à la concentration en systèmes d'information de gestion du baccalauréat en administration (7127 et 7128);

ATTENDU les explications du recteur qui assure le remplacement de la vice-rectrice à l'enseignement et à la recherche;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Denis Harrisson, appuyée par madame Lisette Blouin-Monfils,

IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER la suspension des admissions à la concentration en systèmes d'information de gestion du baccalauréat en administration (7127 et 7128), et ce, à compter du trimestre d'automne 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

André J. Roy
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 408-CA-6210

Concernant l'ouverture des admissions au statut d'auditeurs au campus de Saint-Jérôme

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent huitième réunion tenue le lundi 23 avril 2018 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean R. Messier, au local E-2300.

ATTENDU la résolution 350-CE-2754 de la commission des études, tenue le 15 mars 2018, et recommandant l'ouverture des admissions au statut d'auditeur au campus de Saint-Jérôme (9998);

ATTENDU les explications du recteur qui assure le remplacement de la vice-rectrice à l'enseignement et à la recherche;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Denis Harrisson, appuyée par madame Lisette Blouin-Monfils,

IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER l'ouverture des admissions au statut d'auditeur (9998), aux programmes de premier cycle, non contingentés, selon un régime d'études à temps partiel, aux trimestres d'automne et d'hiver, au campus de Saint-Jérôme, et ce, dès le trimestre d'hiver 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

André J. Roy
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 408-CA-6211

Concernant l'ouverture des admissions au programme court de deuxième cycle en gestion de projet (0749) au Pôle universitaire Paul Gérin-Lajoie

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent huitième réunion tenue le lundi 23 avril 2018 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean R. Messier, au local E-2300.

ATTENDU la résolution 04-23-02-2018 convenue par courriel en date du 23 février 2018 et convenant des admissions à Sainte-Thérèse;

ATTENDU la résolution 350-CE-2757 de la commission des études, tenue le 15 mars 2018, recommandant aux membres du conseil d'administration l'ouverture des admissions au programme court de deuxième cycle en gestion de projet (0749) au Pôle universitaire Paul Gérin-Lajoie;

ATTENDU les explications du recteur qui assure le remplacement de la vice-rectrice à l'enseignement et à la recherche;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Denis Harrisson, appuyée par monsieur Joël Éric Olinga Mebada,

IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER l'ouverture des admissions au programme court de deuxième cycle en gestion de projet (0749) au Pôle universitaire Paul Gérin-Lajoie, selon le régime d'études à temps partiel, au trimestre d'automne 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

André J. Roy
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 408-CA-6212

Concernant la suspension des admissions aux programmes de deuxième cycle en gestion de projet au campus de Saint-Jérôme

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent huitième réunion tenue le lundi 23 avril 2018 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean R. Messier, au local E-2300.

ATTENDU la résolution 03-23-02-2018 adoptée par le comité de programme en gestion de projet, lors de sa réunion tenue par courriel le 23 février 2018;

ATTENDU la résolution 350-CE-2758 adoptée par la commission des études, lors de sa réunion tenue le 15 mars 2018;

ATTENDU les explications du recteur qui assure le remplacement de la vice-rectrice à l'enseignement et à la recherche;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Denis Harrisson, appuyée par monsieur Michel Merleau,

IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER la suspension des admissions, au campus de Saint-Jérôme, au trimestre d'automne 2018, pour les programmes de deuxième cycle en gestion de projet suivants : maîtrise en gestion de projet, cheminement régulier avec mémoire (3153), maîtrise en gestion de projet, cheminement professionnel (3249), diplôme d'études supérieures spécialisées (DESS) en gestion de projet (3149) et programme court de deuxième cycle en gestion de projet (0749).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

André J. Roy
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 408-CA-6213

Concernant la dérogation à la limite minimale de 15 % en frais indirects dans le cadre de la *Convention de partenariat institutionnel pour la réalisation d'un référentiel relatif à l'accessibilité de l'information pour les personnes ayant des compétences réduites en littératie*

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent huitième réunion tenue le lundi 23 avril 2018 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean R. Messier, au local E-2300.

ATTENDU que la Chaire interdisciplinaire de recherche en littératie et inclusion (CIRLI) a pour mission de soutenir le déploiement de services et d'informations accessibles aux personnes ayant des compétences réduites en littératie ou vivant des situations de handicap;

ATTENDU que Santé publique France veut s'appuyer sur l'expertise de CIRLI pour concevoir un référentiel relatif à l'accès à l'information, dans une perspective de conception universelle;

ATTENDU la Convention de partenariat institutionnel pour la réalisation d'un référentiel relatif à l'accessibilité de l'information pour les personnes ayant des compétences réduites en littératie;

ATTENDU les objectifs de la Convention et ses produits réalisés et à venir permettant la valorisation de résultats de recherches, des formations, des activités de sensibilisation, et une meilleure réponse aux besoins des milieux et des populations, entièrement en phase avec la mission de l'UQO;

ATTENDU la résolution 366-CA-5521 adoptée le 10 décembre 2012 par le conseil d'administration de l'UQO et qui fixait le taux minimal de perception des frais indirects de recherche à 15 % pour les subventions;

ATTENDU que Santé publique France dans le cadre de la Convention de partenariat institutionnel ne peut subventionner des frais indirects de la recherche supérieurs à 7 %;

ATTENDU les explications du recteur qui assure le remplacement de la vice-rectrice à l'enseignement et à la recherche;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Denis Harrisson, appuyée par madame Samantha Villeneuve,

IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER la dérogation à l'effet que le taux de perception des frais indirects sur la subvention donnée par Santé publique France à CIRLI, dans le cadre de la *Convention de partenariat institutionnel pour la réalisation d'un référentiel relatif à l'accessibilité de l'information pour les personnes ayant des compétences réduites en littératie*, soit fixé à 7 %.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

André J. Roy
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 408-CA-6214

Concernant l'embauche d'une professeure régulière au Département de psychoéducation et de psychologie

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent huitième réunion tenue le lundi 23 avril 2018 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean R. Messier, au local E-2300.

ATTENDU l'affichage d'un poste de professeur régulier dans le domaine de la psychologie;

ATTENDU le rapport du Comité de sélection en date du 7 mars 2018;

ATTENDU la résolution 1432 du procès-verbal de la 217^e réunion ordinaire de l'Assemblée départementale du Département de psychoéducation et de psychologie tenue le 12 mars 2017 recommandant l'embauche de madame Marie-Claude Geoffroy;

ATTENDU le curriculum vitae de madame Marie-Claude Geoffroy;

ATTENDU la liste de cours de la banque de cours du domaine de compétence de la candidate;

ATTENDU les explications du recteur qui assure le remplacement de la vice-rectrice à l'enseignement et à la recherche;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Denis Harrisson, appuyée par monsieur Joël Éric Olinga Mebada,

IL EST RÉSOLU :

D'EMBAUCHER madame Marie-Claude Geoffroy à titre de professeure régulière au secteur disciplinaire « psychologie » au Département de psychoéducation et de psychologie, au site de travail Gatineau, pour la période débutant le 1^{er} mai 2018 et se terminant le 30 avril 2020;

DE MANDATER le recteur pour procéder à l'embauche de madame Marie-Claude Geoffroy.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

André J. Roy
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 408-CA-6215

Concernant l'embauche d'une professeure régulière au Département des sciences administratives

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent huitième réunion tenue le lundi 23 avril 2018 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean R. Messier, au local E-2300.

ATTENDU l'affichage d'un poste de professeur régulier dans le domaine du droit;

ATTENDU le rapport du Comité de sélection en date du 21 mars 2018;

ATTENDU la résolution No 1625 du procès-verbal de la 140^e assemblée départementale extraordinaire du Département des sciences administratives tenue le 26 mars 2018 recommandant l'embauche de madame Nathalie Blais;

ATTENDU le curriculum vitae de madame Nathalie Blais;

ATTENDU la liste de cours de la banque de cours du domaine de compétence de la candidate;

ATTENDU les explications du recteur qui assure le remplacement de la vice-rectrice à l'enseignement et à la recherche;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Denis Harrisson, appuyée par madame Samantha Villeneuve,

IL EST RÉSOLU :

D'EMBAUCHER madame Nathalie Blais à titre de professeure régulière au secteur disciplinaire « droit » au Département des sciences administratives, au site de travail Gatineau, pour la période débutant le 1^{er} mai 2018 et se terminant le 30 avril 2020;

DE RENDRE le renouvellement de contrat, à titre de professeure régulière au Département des sciences administratives, conditionnel à l'obtention du doctorat;

DE MANDATER le recteur pour procéder à l'embauche de madame Nathalie Blais.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

André J. Roy
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 408-CA-6216

Concernant l'embauche d'un professeur régulier au Département des sciences administratives

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent huitième réunion tenue le lundi 23 avril 2018 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean R. Messier, au local E-2300.

ATTENDU l'affichage d'un poste de professeur régulier dans le domaine de la finance et économie;

ATTENDU le rapport du Comité de sélection en date du 7 mars 2018;

ATTENDU la résolution No 1624 du procès-verbal de la 140^e assemblée départementale extraordinaire du Département des sciences administratives tenue le 26 mars 2018 recommandant l'embauche de monsieur Djerry Charli Tandja Mbianda;

ATTENDU le curriculum vitae de monsieur Djerry Charli Tandja Mbianda;

ATTENDU la liste de cours de la banque de cours du domaine de compétence du candidat;

ATTENDU les explications du recteur qui assure le remplacement de la vice-rectrice à l'enseignement et à la recherche;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Denis Harrisson, appuyée par madame Lisette Blouin-Monfils,

IL EST RÉSOLU :

D'EMBAUCHER monsieur Djerry Charli Tandja Mbianda à titre de professeur régulier au secteur disciplinaire « finance et économie » au Département des sciences administratives, au site de travail Gatineau, pour la période débutant le 1^{er} mai 2018 et se terminant le 30 avril 2020;

DE RENDRE le renouvellement de contrat, à titre de professeur régulier au Département des sciences administratives, conditionnel à l'obtention du doctorat;

DE MANDATER le recteur pour procéder à l'embauche de monsieur Djerry Charli Tandja Mbianda.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

André J. Roy
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 408-CA-6217

Concernant l'embauche d'un professeur régulier au Département des sciences infirmières

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent huitième réunion tenue le lundi 23 avril 2018 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean R. Messier, au local E-2300.

ATTENDU l'affichage d'un poste de professeur régulier dans le domaine de l'intervention infirmière;

ATTENDU le rapport du Comité de sélection en date du 23 mars 2018;

ATTENDU l'extrait No 1098 du procès-verbal de la 42^e réunion extraordinaire de l'Assemblée départementale du Département des sciences infirmières tenue le 29 mars 2018 recommandant l'embauche de monsieur Mahmoud Nadar;

ATTENDU le curriculum vitae de monsieur Mahmoud Nadar;

ATTENDU la liste de cours de la banque de cours du domaine de compétence du candidat;

ATTENDU les explications du recteur qui assure le remplacement de la vice-rectrice à l'enseignement et à la recherche;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Denis Harrisson, appuyée par madame Lyse Ricard,

IL EST RÉSOLU :

D'EMBAUCHER monsieur Mahmoud Nadar à titre de professeur régulier au secteur disciplinaire « intervention infirmière » au Département des sciences infirmières, au site de travail Gatineau, pour la période débutant le 1^{er} mai 2018 et se terminant le 30 avril 2020;

DE RENDRE l'octroi de la permanence, à titre de professeur régulier au Département des sciences infirmières, conditionnel à l'obtention du doctorat;

DE MANDATER le recteur pour procéder à l'embauche de monsieur Mahmoud Nadar.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

André J. Roy
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 408-CA-6218

Concernant l'embauche d'une professeure régulière au Département des sciences naturelles

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent huitième réunion tenue le lundi 23 avril 2018 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean R. Messier, au local E-2300.

ATTENDU l'affichage d'un poste de professeur régulier dans le domaine de l'informatique;

ATTENDU le rapport du Comité de sélection en date du 4 avril 2018;

ATTENDU la résolution UQO-DSN 050418-167 de la 70^e assemblée départementale spéciale du Département des sciences naturelles tenue les 4 et 5 avril 2018 recommandant l'embauche de madame Katrine Turgeon;

ATTENDU le curriculum vitae de madame Katrine Turgeon;

ATTENDU la liste de cours de la banque de cours du domaine de compétence de la candidate;

ATTENDU les explications du recteur qui assure le remplacement de la vice-rectrice à l'enseignement et à la recherche;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Denis Harrisson, appuyée par madame Louise Renaud Labrie,

IL EST RÉSOLU :

D'EMBAUCHER madame Katrine Turgeon à titre de professeure régulière au secteur disciplinaire « sciences naturelles » au Département des sciences naturelles, au site de travail Gatineau, pour la période débutant le 1^{er} septembre 2018 et se terminant le 30 avril 2020;

DE MANDATER le recteur pour procéder à l'embauche de madame Katrine Turgeon.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

André J. Roy
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 408-CA-6219

Concernant l'embauche d'une professeure régulière au Département des sciences sociales

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent huitième réunion tenue le lundi 23 avril 2018 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean R. Messier, au local E-2300.

ATTENDU l'affichage d'un poste de professeur régulier dans le domaine de la sociologie (études autochtones);

ATTENDU le rapport du Comité de sélection en date du 19 mars 2018;

ATTENDU l'extrait No 379 du procès-verbal de la 74^e réunion régulière de l'Assemblée départementale du Département des sciences sociales tenue le 28 mars 2017 recommandant l'embauche de madame Audrey Rousseau;

ATTENDU le curriculum vitae de madame Audrey Rousseau;

ATTENDU la liste de cours de la banque de cours du domaine de compétence de la candidate;

ATTENDU les explications du recteur qui assure le remplacement de la vice-rectrice à l'enseignement et à la recherche;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Denis Harrisson, appuyée par monsieur Michel Merleau,

IL EST RÉSOLU :

D'EMBAUCHER madame Audrey Rousseau à titre de professeure régulière au secteur disciplinaire « sociologie » au Département des sciences sociales, au site de travail Gatineau, pour la période débutant le 1^{er} mai 2018 et se terminant le 30 avril 2020;

DE MANDATER le recteur pour procéder à l'embauche de madame Audrey Rousseau.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

André J. Roy
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 408-CA-6220

Concernant l'embauche d'une professeure régulière au Département des sciences sociales

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent huitième réunion tenue le lundi 23 avril 2018 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean R. Messier, au local E-2300.

ATTENDU l'affichage d'un poste de professeur régulier dans le domaine de la communication;

ATTENDU le rapport du Comité de sélection en date du 22 mars 2018;

ATTENDU l'extrait No 380 du procès-verbal de la 74^e réunion régulière de l'Assemblée départementale du Département des sciences sociales tenue le 28 mars 2017 recommandant l'embauche de madame Karoline Truchon;

ATTENDU le curriculum vitae de madame Karoline Truchon;

ATTENDU la liste de cours de la banque de cours du domaine de compétence de la candidate;

ATTENDU les explications du recteur qui assure le remplacement de la vice-rectrice à l'enseignement et à la recherche;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Denis Harrisson, appuyée par monsieur Dimitri Della Faille de Leverghem,

IL EST RÉSOLU :

D'EMBAUCHER madame Karoline Truchon à titre de professeure régulière au secteur disciplinaire « communication » au Département des sciences sociales, au site de travail Gatineau, pour la période débutant le 1^{er} mai 2018 et se terminant le 30 avril 2020;

DE MANDATER le recteur pour procéder à l'embauche de madame Karoline Truchon.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

André J. Roy
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 408-CA-6221

Concernant l'élection à la présidence du conseil d'administration de l'UQO

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent huitième réunion tenue le lundi 23 avril 2018 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean R. Messier, au local E-2300.

ATTENDU le terme du premier mandat de madame Diane Godmaire, à titre de présidente du conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais (UQO), le 31 mai 2018;

ATTENDU que la présidente, madame Diane Godmaire, a informé le secrétaire général de son intérêt à renouveler son mandat à titre de présidente;

ATTENDU les articles 53.7, 53.8, 72 et 73 du *Règlement général* de l'UQO, lesquels stipulent que le mandat du président est d'une durée de deux (2) ans, renouvelable, et désignent les catégories de membres éligibles à ce poste;

ATTENDU les manifestations d'intérêt communiquées en séance par la ou les personnes éligibles à la charge de président;

ATTENDU l'élection en séance;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Lisette Blouin-Monfils, appuyée par madame Lyse Ricard,

IL EST RÉSOLU :

D'ÉLIRE madame Diane Godmaire présidente du conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, et ce, pour un deuxième mandat d'une durée de deux (2) ans débutant le 1^{er} juin 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

André J. Roy
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 408-CA-6222

Concernant la nomination de représentants de l'UQO aux conseils d'administration du CISSS de l'Outaouais et du CISSS des Laurentides

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent huitième réunion tenue le lundi 23 avril 2018 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean R. Messier, au local E-2300.

ATTENDU la *Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux*, notamment par l'abolition des agences régionales et la création des nouveaux centres intégrés de santé et de services sociaux régionaux (CISSS);

ATTENDU le rôle de l'UQO comme partenaire de premier plan des organismes du milieu de la santé de l'Outaouais et des Laurentides sur les plans de la formation, de la recherche et des services à la collectivité;

ATTENDU les projets prioritaires de développement de nouveaux programmes dans le domaine de la santé de l'UQO;

ATTENDU la lettre du sous-ministre adjoint du ministère de la Santé et des Services sociaux invitant l'UQO à soumettre des candidatures pour siéger au conseil d'administration des CISSS des territoires de l'Outaouais et des Laurentides;

ATTENDU les noms et les bulletins de présentation des personnes proposées pour siéger aux CISSS de l'Outaouais et au CISSS des Laurentides;

ATTENDU les explications et la recommandation du recteur;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Denis Harrisson, appuyée par madame Samantha Villeneuve,

IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER les candidatures proposées par le recteur au ministre de la Santé et des Services sociaux, monsieur Gaétan Barrette, pour siéger au conseil d'administration du CISSS de l'Outaouais et à celui du CISSS des Laurentides, soit :

CISSS de l'Outaouais

- Monsieur Mario Lepage;

CISSS des Laurentides

- Madame Sylvie B. de Grosbois.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

André J. Roy
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 408-CA-6223

Concernant la lettre d'entente avec l'Association des cadres de l'Université du Québec en Outaouais

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent huitième réunion tenue le lundi 23 avril 2018 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean R. Messier, au local E-2300.

ATTENDU le *Règlement général 6* : « RESSOURCES HUMAINES » de l'Université du Québec;

ATTENDU que le dernier protocole d'entente a été adopté au mois de mai 2010;

ATTENDU les propositions de la direction et les demandes des cadres;

ATTENDU que le projet de lettre d'entente portant sur le réajustement de la rémunération au mérite pour les années 2016-2017 et 2017-2018 reflète les discussions entre les parties;

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'administration et aux ressources;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Lisette Blouin-Monfils, appuyée par monsieur Joël Éric Olinga Mebada,

IL EST RÉSOLU :

D'ADOPTER la lettre d'entente entre l'Université du Québec en Outaouais et l'Association des cadres de l'Université du Québec en Outaouais portant sur le réajustement de la rémunération au mérite pour les années 2016-2017, 2017-2018 et suivantes;

DE MANDATER le vice-recteur à l'administration et aux ressources et le secrétaire général pour signer ladite lettre d'entente pour et au nom de l'Université du Québec en Outaouais.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

Original signé par :

André J. Roy
Secrétaire général